

SUR LES MARCHÉS

COMPARTIMENT NON RÉGLEMENTÉ

Le Marché Libre a commencé son opération de nettoyage

QUARANTE SOCIÉTÉS ONT D'ORES ET DÉJÀ ANNONCÉ LEUR DÉPART de l'ex-compartiment « hors cote ».

À PEINE L'ANNÉE COMMENCÉE, le Marché Libre se vide de sa substance. Dans un communiqué de Nyse-Euronext daté du 13 janvier, une quarantaine de sociétés ont manifesté leur intention de quitter l'ex-« hors cote » à partir du 1^{er} juillet 2010. Soit environ 15 % de l'ensemble des PME inscrites sur ce compartiment. Ce mouvement de départs programmés est concomitant à une série de modifications réglementaires voulues par Nyse-Euronext. Depuis le 1^{er} janvier, les entreprises doivent s'acquitter d'un abonnement annuel fixe de 2.500 euros par ligne d'actions, et de 500 euros par ligne secondaire (bons de souscriptions, obligations, convertibles...).

En contrepartie, la plate-forme boursière transatlantique a mis en place une procédure exceptionnelle permettant aux sociétés qui le souhaitent de solliciter une radiation de leurs titres jusqu'au 31 décembre. L'occasion pour certains gros actionnaires de lancer des offres de rachat en actions. C'est le cas de BD Multimédia, propriétaire de 89,2 % du capital de Gayplanet, qui va proposer aux minoritaires du site de contenu destiné à la communauté homosexuelle, de racheter leurs parts en titres BD Multimédia.

■ PEAU DE CHAGRIN

Dès lors, se pose la question de la pérennité du Marché Libre, qui risque fort d'être réduit comme peau de chagrin. Avec, d'un côté, une fuite par le bas de ceux dont l'intérêt d'une cotation a toujours été discutable, et de l'autre, la volonté des bons élèves de se transférer rapidement sur Alternext. « De nombreux observateurs s'interrogent sur le devenir du Marché Libre. Personnellement, je ne vois pas ce compartiment disparaître définitivement », glisse Yannick

Petit, président fondateur de la société de conseil Allegra Finance. Et d'ajouter : « Je pense que des sociétés manifesteront encore le besoin de lever des fonds pour des montants inférieurs à 2,5 millions d'euros, dans le cadre de financements Tepa. »

La sortie de quelques canards boiteux pourrait même permettre au Marché Libre de retrouver sa fonction première, alors qu'une très large majorité de ses membres ont fait leur entrée en Bourse par cession de titres, et donc sans augmenter leur capital. D'après Nyse-Euronext, la quarantaine d'entreprises désireuses d'être radiées représentent moins de 5 % des volumes échangés sur l'ancien hors cote. « Le Marché Libre n'a de raison d'être que s'il constitue un marche-pied pour intégrer un plus gros marché », juge Yannick Petit. Selon lui, « il s'agit d'un compartiment transitoire censé permettre à de petites PME d'obtenir des sources de financement pour se développer et ainsi, améliorer leur capital séduction auprès des investisseurs ». Toujours est-il que les vingt-sept apparitions observées l'an dernier ont mobilisé seulement 350.000 euros.

FABIO MARQUETTY

La quarantaine d'entreprises désireuses d'être radiées représentent moins de 5 % des volumes échangés sur le compartiment.

SOCIETE DU MARCHE LIBRE

WWW.MARCHELIBRE.COM

CE DOCUMENT EST ISSU DE LA BASE DE DONNEES
DE LA SOCIETE DU MARCHE LIBRE :
www.marchelibre.com